# **Ordonnance de prévention : Auxiliaire spécialisé vétérinaire**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition
* Régler le plan de travail et/ou le siège mis à disposition
* Varier les postures de travail

Protégez-vous des agents biologiques :

* Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse
* Mettre en application la procédure "Conduite à tenir face à un accident exposant au sang"
* Porter des gants à usage unique si risque de contact avec sang ou liquide biologique
* Porter les équipements de protection adaptés à la tâche
* Respecter les procédures de l'entreprise concernant les tenues de travail
* Se laver les mains et/ou les désinfecter régulièrement
* Tenir à jour les vaccinations obligatoires
* Utiliser les dispositifs d'élimination des déchets biologiques (DASRI)
* Respecter les procédures de nettoyage et de désinfection du matériel souillé
* Tenir à jour les vaccinations recommandées
* Prendre connaissance de la procédure "CAT face aux morsures ou griffures"

Protégez-vous des agents chimiques :

* Alerter en cas de dysfonctionnement du système d'aspiration
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Ne pas transvaser les produits chimiques dans des récipients non adaptés, non étiquetés
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Respecter les règles d'hygiène : ne pas manger, ne pas boire au poste de travail
* Mettre en œuvre la conduite à tenir en cas de renversement d'un agent cytostatique
* Respecter la procédure de manipulation des cytostatiques

Protégez-vous des radiations ionisantes

* Porter systèmatiquement les dosimètres attribués par la PCR
* Utiliser les tablier et gants de protection

Pour éviter les accidents :

* Porter des chaussures fermées avec semelles antidérapantes
* Ranger, nettoyer régulièrement les sols

Pour protéger la grossesse :

* Connaitre son statut immunitaire vis-à-vis de la toxoplasmose et de la rubéole
* Consulter votre médecin du travail, en cas de poste exposant à des rayonnements
* Consulter votre médecin du travail, en cas d'exposition à des agents biologiques
* Consulter votre médecin du travail, en cas d'exposition à des agents chimiques
* Eviter le port de charges lourdes
* Porter le dosimètre passif nominatif ainsi qu'un dosimètre opérationnel en cas de grossesse

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 03/05/2024